

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 mars 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 19 mars 2019 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Adoption de l'ordre du jour
- 15- Avis de Motion et dépôt d'un projet de règlement
- 16- Contrat d'entretien préventif de Services technologiques AC
- 17- PAVL-PPA CEB – Approbation du conseil et attestation de la réalisation des travaux
- 18- PAVL-PPA PES – Approbation du conseil et attestation de la réalisation des travaux (10 000 \$)
- 19- Comité Vie Active – Utilisation du Centre multifonctionnel
- 20- Aménagement de la bibliothèque – participation municipale de 20 % à la demande de financement
- 21- Mandat à la firme PME partenaire pour le recrutement d'un employé aux travaux publics
- 22- Demande d'autorisation de L'Exposition agricole de Beauce pour vendre de l'alcool lors de leur événement estival
- 23- Approbation du rapport incendie pour l'an 3 (2018)
- 24- Autorisation pour une demande financière dans le fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada
- 25- Paiement de facture pour la neige aux entreprises Dany Champagne inc.
- 26- Paiement de facture pour la neige à Excavation Bolduc
- 27- Demande à la CPTAQ pour le Lot 5 438 251, dossier # 422697
- 28- Prime de séparation pour l'adjointe administrative
- 29- Mise en vente de la vieille unité d'urgence
- 30- Période de Questions
- 31- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

14- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-81 Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

15- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Charles Bolduc donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 176-2019, concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal sera adoptée à une date ultérieure.

Monsieur Charles Bolduc dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

16- CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE SERVICES TECHNOLOGIQUE AC

2019-03-82 **Considérant** que le système de ventilation et chauffage du Centre multifonctionnel requière certaines connaissances pour en faire l'entretien ;

Considérant que la firme Services Technologiques AC a déjà fait une offre de service à la Municipalité pour de l'entretien préventif du Centre ;

Considérant que la Municipalité a déjà accepté certaines options d'entretien préventif offert par la firme Services Technologique CA (voir résolution 2019-03-75) ;

Considérant que le responsable des travaux publics a fait la demande de retenir d'autres options qui lui servirait de formation pour faire l'entretien lui-même par la suite ;

Considérant que le coût de ces options additionnelles est de 1 290 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics d'utiliser les options additionnelles d'entretien préventif présentées dans l'offre de service de la firme Services Technologique AC et ce, pour un montant de 1 290 \$ plus taxes.

17- PAVL-PPA CE – APPROBATION DU CONSEIL ET ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2019-03-83 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande de subvention au cours de l'année 2018 dans le programme

d'aide à la voirie locale – volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale dans le but d'améliorer son réseau routier municipal ;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports a octroyé un montant de 15 000 \$ à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et celle-ci doit rendre compte des travaux qui ont été faits ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le chemin du 4^e rang Sud pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

18- PAVL-PPA ES – APPROBATION DU CONSEIL ET ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2019-03-84

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande de subvention au cours de l'année 2018 dans le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particulier d'amélioration pour des projets d'envergure ou supra municipaux afin d'améliorer son réseau routier municipal ;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports a octroyé un montant de 10 000 \$ à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et celle-ci doit rendre compte des travaux qui ont été faits ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le chemin du 4^e rang Nord, le 9^e rang et le rang Petit-Shenley pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

19- COMITÉ VIE ACTIVE – UTILISATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2019-03-85

Considérant que l'organisme Vie Active demande à la Municipalité l'autorisation d'utiliser la salle d'accueil du Centre multifonctionnel pour y tenir ces activités offertes à la population, et ce, du mois de septembre au mois de mai ;

Considérant que le but de Vie Active est d'offrir des activités physiques hebdomadaires aux citoyens de Saint-Honoré-de-Shenley dans le but de les garder actifs et dynamiques ;

Considérant que Vie Active veut également offrir des conférences gratuites et des outils aux aînés pour leur permettre de conserver leur vigilance intellectuelle active ;

Considérant que les activités de Vie Active n'occasionnent aucun coût, car leur activité ne demande ni ménage et ni montage de salle ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture recommande les activités proposées par Vie Active, car celles-ci réhaussent l'offre de service soutenue par la Municipalité à ces citoyens ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise l'organisme Vie Active à offrir ces activités dans la salle d'accueil du Centre multifonctionnel et que celles-ci seront parrainées par le service des sports, loisirs et culture.

20- AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – PARTICIPATION MUNICIPALE DE 20 % À LA DEMANDE DE FINANCEMENT

2019-03-86

Considérant que l'organisme ALPHARE propose un programme pour financer un projet pour l'aménagement d'une bibliothèque municipale ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a préparé un projet, à cet effet, qui pourrait être soumis au programme que présente ALPHARE ;

Considérant que la demande financière pour le projet serait de l'ordre de 4 652,58 \$, mais que la Municipalité doit contribuer pour 20 % ;

Considérant que la contribution de 20 % représente un coût de 930,52 \$ pour la Municipalité ;

Considérant que le projet comporte des achats tels que système informatique, fauteuils, chaises d'appoint, poufs et tablette ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture de soumettre sa demande de projet pour la bibliothèque et que la Municipalité participe à celui-ci pour un montant de 930,52 \$ (20 % des coûts de projet).

21- MANDAT À LA FIRME PME PARTENAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

2019-03-87	Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est à la recherche d'un employé pour les travaux publics, mais que la pénurie de main-d'œuvre nuit à ce processus ; Considérant que la Municipalité bénéficierait du support d'une firme de recrutement de personnel ; Considérant que la firme PME Partenaire offre ce type de service et connaît bien les besoins de la Municipalité ; En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ; Que le conseil autorise le directeur général pour effectuer une demande à la firme PME Partenaire pour un dépôt d'offre de service afin d'accompagner la Municipalité dans un processus de recrutement d'un employé pour les travaux publics ;
	22- DEMANDE D'AUTORISATION DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE POUR VENTE D'ALCOOL LORS DE LEUR ÉVÉNEMENT ESTIVAL
2019-03-88	Considérant que l'Exposition agricole de Beauce inc. a besoin d'une autorisation écrite de la Municipalité afin de pouvoir faire une demande de permis de vente d'alcool durant leur événement qui aura lieu à la saison estivale 2019 ; En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ; Que le conseil autorise l'Exposition agricole de Beauce inc. de vendre de l'alcool sur le site (terrain de l'aréna) de leur événement lors de la saison estival 2019.
	23- APPROBATION DU RAPPORT INCENDIE POUR L'AN 3 (2018)
2019-03-89	Considérant que le directeur du service d'incendie de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dépose au conseil son rapport incendie pour l'an 3 (2018) ; En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ; Que le conseil donne son approbation au rapport incendie de l'an 3 déposé par le directeur du service d'incendie.
	24- AUTORISATION POUR UNE DEMANDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA
2019-03-90	Considérant qu'il est présentement possible d'effectuer une demande financière dans le programme du Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada ; Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est, en tant que municipalité rurale, admissible pour une demande dans ce fonds ;

Considérant que la Municipalité peut présenter une demande pour des projets d'immobilisation et de développement durable ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture demande au conseil la permission d'effectuer une demande financière pour l'achat de matériel requis afin de poursuivre le développement de la zone de l'aréna ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à faire une demande financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada.

25- PAIEMENT DE FACTURE POUR LA NEIGE AUX ENTREPRISES DANY CHAMPAGNE INC.

2019-03-91

Considérant que suite aux averses de neige du mois de janvier 2019, la Municipalité a eu recours aux services des Entreprises Dany Champagne afin de souffler de la neige dans les rangs ;

Considérant que le montant facturé est de 2 900 \$ plus taxes ;

Considérant que suite à la tempête hivernale du 26 février 2019, la Municipalité a eu recours aux services des Entreprises Dany Champagne afin de souffler de la neige dans les rangs ;

Considérant que le montant facturé est de 5 220 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 2 900 \$ plus taxes et le paiement de 5 220 \$ plus taxes pour les services de déneigement des Entreprises Dany Champagne et ce, pour un montant total de 8 120 \$ plus taxes.

26- PAIEMENT DE FACTURE POUR LA NEIGE À EXCAVATION BOLDOC

2019-03-92

Considérant que suite à la tempête hivernale du 26 février 2019, la Municipalité a eu recours aux services de la firme Excavation Bolduc afin de souffler de la neige et effectuer du déneigement dans les rangs ;

Considérant que le montant facturé est de 7 757,50 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 7 757,50 \$ plus taxes pour les services de déneigement de la firme Excavation Bolduc.

27- DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE LOT 5 438 251, DOSSIER # 422697

2019-03-93

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Michel Quirion, laquelle consiste essentiellement en une demande d'aliénation et de lotissement, afin de se départir d'une superficie d'environ 19,8 hectares ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par monsieur Michel Quirion ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée ;

Considérant que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale,

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Michel Quirion.

28- PRIME DE SÉPARATION POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2019-03-94

Considérant que l'entente de travail entre la Municipalité et l'adjointe administrative ne peut être appliquée ;

Considérant que le contrat de l'adjointe administrative comporte une clause que la Municipalité doit dédommager l'employée advenant une fin d'emploi avant le terme du dit contrat ;

Considérant que la Municipalité et l'adjointe administrative ont convenu d'une entente financière pour la fin d'emploi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à payer une prime de séparation à l'adjointe administrative selon les modalités de l'entente conclue entre les deux parties.

29- MISE EN VENTE DE LA VIEILLE UNITÉ D'URGENCE

2019-03-95

Considérant que le service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris possession de sa nouvelle unité d'urgence ;

Considérant que l'ancienne unité d'urgence n'est plus utile au service des incendies et à la Municipalité ;

Considérant que les membres du conseil conviennent de mettre en vente le véhicule inutilisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la vente de l'ancienne unité d'urgence.

30- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

31- FERMETURE DE LA SÉANCE

2019-03-96

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h45.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.